

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 786

15 avril 2010

SOMMAIRE

Agroindustriel International S.A.	37724	L. Luypaert & Cie	37728
AJO Industrie S. à r.l.	37685	LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l.	37682
Amarile Holding S.A.	37684	Luc Weber Architecte S.à r.l.	37726
Amarile Holding S.A.	37685	Luximmo S.A.	37700
Arkon Finances S.A.	37689	Monterosso S.A.	37709
Association des Gardes et Gestionnaires de chasse et de pêche	37694	Montsaugest S.à r.l.	37708
Association des gardes particuliers asser- mentés, a.s.b.l.	37694	Olimpus S.A.	37728
Aura International S.A.	37695	Osten S.A.	37683
Big Event Production S.A.	37690	Platinum Funds	37694
Bikenbach Finance S.A.	37698	Plokoon S.A.	37715
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l. ..	37686	PM France 2 S.à r.l.	37705
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	37686	Procastor S.à r.l.	37714
C&C IP Sàrl	37722	Resolution Finance Company S.à r.l.	37687
Center Immo S.A.	37682	R.J. Claessens & Partners Sàrl	37728
Champshotel Investments S.A.	37720	Rodif S.à r.l.	37703
Coconino S.à r.l.	37721	Sauvin S.à r.l.	37691
Correlia Immobiliers S.A.	37728	Sevigne-Saltel S.A.	37692
Dany et Susana S.à r.l.	37719	Sitat Capital S.A.	37712
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	37689	Skyventure S.A.	37709
Elfe Productions S.A.	37689	Sungem Serfinco S.à r.l.	37692
Ener S.A.	37691	Texcom S.A.	37683
Eurocap S.à r.l.	37682	TI Expansion S.A.	37692
Européenne de Real Estates S.A.	37685	UBAM International Services	37693
Eworks Europe S.A.	37718	UBP Advisory Services	37710
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	37696	UBP Multifunds Advisory	37713
Hanscan Technology S.à r.l.	37689	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	37714
Holding Kirchberg S.à r.l.	37685	Valtro Holding S.A.	37702
Hopargest S.A.	37682	Vimur Holding S.A.	37724
Invest Cap LX Holding S.A.	37707	Vimur S.A.	37724
Jordao S.à r.l.	37717	Wolverine International S.à r.l.	37682
Les Granges S.A.	37716	WSTA - World Sailing Teams Association S.A.	37694

LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.639.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036087/10.

(100034464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Wolverine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 89.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010036094/10.

(100034446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Hopargest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 100.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036099/10.

(100034534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Eurocap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010036112/13.

(100034696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Center Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036105/10.

(100034641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Texcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 44.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036103/10.

(100034643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Osten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.570.

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Osten S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 100.570, ursprünglich gegründet unter der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Osten S.à r.l." gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 1. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 659 vom 28. Juni 2004,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert worden sind und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1616 vom 1. Juli 2008, enthaltend unter Anderem die Umwandlung in ihrer jetzige Rechtsform sowie die Annahme der aktuellen Gesellschaftsbezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Françoise HÜBSCH, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft ("mise en liquidation");
2. Bestellung eines Liquidators;
3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
4. Festlegung des Entgelts des Liquidators;
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars der Gesellschaft;
6. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung Herrn Alfred BRICKA, Diplomingenieur, geboren am 2. November 1942 in Oberdorf-Spachbach (Frankreich), geschäftsansässig in CH-1820 Territet, 22, avenue de Chantemerle, (Schweiz), zum als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital."

Dritter Beschluss

Der vorgenannte Liquidator wird sein Mandat unentgeltlich ausüben.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: HÜBSCH - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1 mars 2010. Relation: GRE/2010/694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037059/87.

(100035948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Amarile Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 27.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036107/10.

(100034639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Amarile Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 27.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036109/10.

(100034638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Européenne de Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.512.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour MONDORF ASSETS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010036096/12.

(100034424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

AJO Industrie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 90, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 115.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

05/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036404/10.

(100035087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 décembre 2009 que Holding Kirchberg B.V. a transféré ses 512.294 parts sociales de classe A à

- LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130625.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

LifCorp S.à r.l.	512.294 parts sociales de classe A
FIDUCENTER S.A.	8.956 parts sociales de classe B
NPG Holding S.à r.l.	1.002.756 parts sociales de classe A
Monsieur Paul WOLFF	2.480 parts sociales de classe A
Monsieur Michel WOLTER	2.480 parts sociales de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.
Holding Kirchberg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010036618/24.

(100035393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.732.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 mars 2010

En date du 8 mars 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Christine SONNIER, née le 5 juillet 1962 à Lyon, France, ayant comme adresse professionnelle: 65-67, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Peter DICORPO, né le 10 décembre 1971 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 65-67, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Marc CHONG KAN
- Monsieur Guy HARLES
- Madame Christine SONNIER
- Monsieur Peter DICORPO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010036610/25.

(100035064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 mars 2010

En date du 8 mars 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Christine SONNIER, née le 5 juillet 1962 à Lyon, France, ayant comme adresse professionnelle: 65-67, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Peter DICORPO, né le 10 décembre 1971 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 65-67, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Marc CHONG KAN
- Monsieur Guy HARLES
- Madame Christine SONNIER
- Monsieur Peter DICORPO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010036611/25.

(100035050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Resolution Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.470.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution Holdings (Jersey) Limited, having its registered office in La Masurier House, la Rue Le Masurier, St Helier, Channel Islands, JE2 4YE,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole partner of Resolution Finance Company S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 389 of February 14, 2008;

- that the partner has taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides to convert the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN GREAT BRITAIN POUNDS (10,987,- GBP) at the rate of exchange of GBP 0.87589 for EUR 1.00, with effect as per December 31, 2009.

The proof of the rate of exchange existing between the Great Britain Pounds and the Euro has been given to the undersigned notary.

The partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Great Britain Pounds (GBP).

Second resolution

The partner decides to increase the subscribed capital by ONE THOUSAND THIRTEEN GREAT BRITAIN POUNDS (1,013,- GBP) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN GREAT BRITAIN POUNDS (10,987,- GBP) to TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000 GBP) by payment in cash of an amount necessary so that after the increase of the capital the par value of each share will be ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.- GBP), so that the amount of ONE THOUSAND THIRTEEN GREAT BRITAIN POUNDS (1,013.- GBP) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWELVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (12,000 GBP) represented by one hundred (100) shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY GREAT BRITAIN POUNDS (120.- GBP) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-six février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution Holdings (Jersey) Limited, ayant son siège social à La Masurier House, la Rue Le Masurier, St Helier, Channel Islands, JE2 4YE,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société Resolution Finance Company S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 389 du 14 février 2008;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de convertir, avec effet au 31 décembre 2009, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT LIVRES STERLING (10.987.- GBP) au taux de change de 0,87589GBP pour EUR 1.-.

La preuve du taux de change existant entre la Livre Sterling et l'Euro a été donnée au notaire instrumentant.

L'associé décide de convertir tous les comptes dans les livres de la société d'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP).

Deuxième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de MILLE TREIZE LIVRES STERLING (1.013.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT LIVRES STERLING (10.987.- GBP) à DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) par versement en espèces sur chaque action du montant nécessaire de façon à ce que la valeur nominale sera, après l'augmentation, de CENT VINGT LIVRES STERLING (GBP 120.-), de sorte que la somme de MILLE TREIZE LIVRES STERLING (1.013.- GBP) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE LIVRES STERLING (12.000.- GBP) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT LIVRES STERLING (GBP 120.-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10338. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037053/102.

(100036126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Arkon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.287.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.03.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036405/10.

(100035083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.048.494,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 16 janvier 2009*

La société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommée en qualité de Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet au 9 janvier 2009 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036613/16.

(100035263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Elfe Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.157.

Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 février 2010

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance de la démission de A&C Management Services S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes de la Société Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes modifiés au 31/12/2005 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010036615/18.

(100035149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Hanscan Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.267.

1/ En date du 26 février 2010, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2/ En date du 26 février 2010, Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010036617/14.

(100035333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Big Event Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 115.213.

L'an deux mille dix.

le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG EVENT PRODUCTION S.A., avec siège social à L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.213 (NIN 2006 2206 617),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, lequel dernier est resté dépositaire de la minute, en date du 08 mars 2006

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges GREDET, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

III. Conformément à l'article 67 (2) de la loi sur les sociétés commerciales des avis de convocation ont été publiés dans le quotidien "Lëtzebuurger Journal", à savoir le 11 février 2010 et le 18 février 2010 ainsi qu'au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 298 du 11 février 2010 et numéro 355 du 18 février 2010.

Copies de ces publications, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Il résulte de la liste de présence que sur les mille (1.000) actions émises, huit cents (800) actions seront présentes ou représentées.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société BIG EVENT PRODUCTION S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, G. GREDT, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mars 2010. Relation: ECH/2010/263. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010036955/60.

(100035944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Ener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.357.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 15 décembre 2009 à 14h00 à Luxembourg.

Les administrateurs de la société ont accepté la démission de Monsieur Ludwig DERYCKERE de sa fonction d'administrateur-délégué de la société ENER S.A. et de nommer, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, Madame Luce Anne LAMBERTS-VAN ASSCHE, née le 03 octobre 1965 à B-Asse, demeurant à B-1861 Meise, Lovegemstraat, 3, comme nouvel administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société avec pouvoir de signature individuelle.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

ENER S.A.

Référence de publication: 2010036616/16.

(100035171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sauvin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 140.849.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 février 2010

En date du 26 février 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Romain BONTEMPS, Ralph BOURGNON et Ronald WEBER de leurs mandats de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Sylvain PELLETIER, né le 20 octobre 1956 à Montréal, Canada, domicilié au: 33, Allée du Lac Inférieur, 78110 Vesinet, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, domicilié au: 5, Avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Sylvain PELLETIER

- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

SAUVIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010036626/25.

(100035327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sungem Serfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.456.

—
EXTRAIT

Les associés, réunis en date du 4 mars 2010, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

1. de nommer réviseur d'entreprises la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour la réalisation de l'audit des comptes portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010036629/13.

(100035371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sevigne-Saltel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.315.

—
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire tenue à Luxembourg en date du 25 février 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 28 janvier 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênee (Belgique) et résidant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 28 janvier 2010 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036627/15.

(100035154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

—
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la Société
tenu en date du 16 décembre 2009*

En date du 16 décembre 2009, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Uwe SCHUHT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 11 décembre 2009;
- de nommer Monsieur Innocente MEREGHETTI, né le 29 octobre 1961 à Legnano, Italie, ayant comme adresse: 13, Via Adda, 20015 Parabiago, Italie, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- François IV Holding
- Kilterry
- Monsieur Denis PRADON
- Monsieur Ben GRAVEN
- Monsieur Innocente MEREGHETTI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Ti Expansion S.A.

Signature

Référence de publication: 2010036630/25.

(100035351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

UBAM International Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.411.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBAM INTERNATIONAL SERVICES" (R.C.S. Luxembourg numéro B 35.411) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 6 du 7 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1998, publié au Mémorial numéro 501 du 7 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS MILLE (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'objet de la société et par conséquent adaptation de l'article 3 des statuts qui devra lire:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et par conséquent de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ASSERAY, S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3608. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037039/68.

(100035887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

WSTA - World Sailing Teams Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ordinaires et préférentiels tenue le 20 janvier 2010

Il est décidé de nommer en tant qu'administrateur supplémentaire:

Monsieur Marcus HUTCHINSON, né le 22 juin 1961 à Dublin Irlande, demeurant au 78, Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010036631/15.

(100035092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLATINUM FUNDS

Société Anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010036632/15.

(100035146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

AGGCP, Association des Gardes et Gestionnaires de chasse et de pêche, Association sans but lucratif, (anc. AGPA, Association des gardes particuliers assermentés, a.s.b.l.).

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg F 3.939.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille dix, le quatorze février.

l'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité des voix présentes et représentées les modifications statutaires suivantes:

Art. 1^{er}. A l'article 1^{er} des statuts, la désignation «ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES a.s.b.l., en abrégé AGPA» est remplacée par celle de «ASSOCIATION DES GARDES ET GESTIONNAIRES DE CHASSE ET DE PÊCHE». L'article est complété de la phrase «L'association est autorisée à utiliser en outre les dénominations

sociales luxembourgeoise «Lëtzebuerger Wëldschutz Verband» et allemande «Luxemburger Wild- und Fischereischutz Verband», voire une appellation similaire ou abrégée correspondante.».

Art. 2. A l'article 3 des statuts, la notion de «gardes particuliers assermentés en activité de service» est substituée par l'expression «gardes et gestionnaires de chasse et de pêche».

Art. 3. La deuxième phrase de l'article 20 des statuts est modifiée comme suit: «En cas de dissolution, les fonds de l'association seront versés à une association à objet similaire et/ou à des oeuvres sociales».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schmitt

Président

Référence de publication: 2010037149/24.

(100035399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Aura International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.043.

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licencié en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "AURA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B N° 121.043, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2324 du 13 décembre 2006;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 décembre 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "AURA INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 154.250.- (cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante Euros), représenté par 15.425 (quinze mille quatre cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, entièrement libérées

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 18 juillet 2006 et jusqu'à la date du 18 juillet 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 24 décembre 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 18.500.- (dix-huit mille cinq cents euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 154.250.- (cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante Euros) à EUR 172.750.- (cent soixante-douze mille sept cent cinquante Euros), par la création et l'émission de 1.850 (mille huit cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société.

Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par les souscripteurs mentionnés sur la liste en annexe, laquelle signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Que les 1.850 (mille huit cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prénommés, et libérées ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros) par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles existant à son profit et à charge de la société "AURA INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Romain Thillens, à Luxembourg, en date du 3 février 2010, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à 18.500 actions sans valeur nominale de AURA INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de AURA INTERNATIONAL S.A. de EUR 18.500,00 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans mon accord."

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

IV.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 172.750,- (cent soixante-douze mille sept cent cinquante Euros), représenté par 17.275 (dix-sept mille deux cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6757. Reçu soixante-quinze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036864/69.

(100035787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855,

here represented by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, dated February 12, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1553 of August 16, 2006; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117111.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid in.

III. The appearing party representing the whole corporate capital, the extraordinary general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Agenda

1. Waiver of the convening notice.
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

First and Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any land in Luxembourg or anywhere else.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed with the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

It may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or any company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend, subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg B 110855, ici représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 février, 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1553 du 16 août 2006, R.C.S. Luxembourg B 117111.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) divisé en cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

Résolution unique

L'associée unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de tout autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

La Société pourra fournir toute assistance sous forme de crédit, garantie ou toute autre forme à ses filiales ou à chaque société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute autre société qui est contrôlée directement ou indirectement par l'associée unique (ci-après la "Société Affiliée").

La Société pourra spécifiquement:

- Avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tout instrument financier de créance émis par toute société luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garanties;

- Souscrire à toute forme de garantie, de gage ou tout autre instrument de garantie qu'elle ou la Société Affiliée jugera utile à l'accomplissement de ses contrats et obligations."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7920. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036867/110.

(100035780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Bikenbach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.225.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of SIFORT S.A., a company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 103.728),

by virtue of a proxy given on January 21, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BIKENBACH FINANCE S.A., having its principal office in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, has been incorporated under the laws of the British Virgin Islands and transferred in Luxembourg pursuant to a notarial deed on October 14 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 412 of February 24, 2006. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation BIKENBACH FINANCE S.A. is fixed at seventy-five thousand two hundred and forty-eight Euro fifty-one cent (EUR 75,248.51) represented by six thousand eight hundred and forty-seven (6,847) shares with a par value of ten Euro ninety-nine cent (EUR 10.99) each, fully paid up;

- that SIFORT S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SIFORT S.A., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 103.728),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BIKENBACH FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, a été constituée aux Iles Vierges Britanniques et transférée à Luxembourg suivant acte notarié en date 14 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 24 février 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société BIKENBACH FINANCE S.A. s'élève actuellement à soixante-quinze mille deux cent quarante-huit euros cinquante et un cents (75.248,51 EUR) représenté par six mille huit cent quarante-sept (6.847) actions d'une valeur nominale de dix euros quatre-vingt-dix-neuf cents (10.99 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SIFORT S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société; il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, B. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010, Relation: LAC/2010/5369. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036908/99.

(100035833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Luximmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.730.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

1) La société anonyme "RINOPYL HOLDING S.A.", (RC B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, pensionné, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier.

2) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié, en nom personnel. Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUXIMMO S.A.".

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.-€), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent euros (100.-€) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "RINOPYL HOLDING S.A.", préqualifiée	349 actions
2) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié	1 action
Total	350 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros (1.505.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Georges BRIMEYER, préqualifié, (administrateur-délégué)

b) Monsieur Stephen John KELLY, consultant, né à Liverpool, le 22 juillet 1964, demeurant à flat B 309, Alnakhecl 4, 383/Emirates Hill 2nd Dubaï, (administrateur)

c) Madame Brenda Patricia COCKSEGE, consultant, née à Londres, le 31 août 1949, demeurant à Flat 5158, Golden sands n°5, Mankhol Dubaï (administrateur)

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., (CH-170.4.000.914-3 Handelsregisteramt Kanton Zug) avec siège social à CH-6304 ZOUG, 30, Chamerstrasse.

4. le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BRIMEYER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1219. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 08 février 2010.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2010037022/100.

(100035596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.983.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de février.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

a comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227,

ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 février 2010 à Tortola.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «VALTRO HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 81.983, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1064 du 26 novembre 2001 et modifié en date du 21 juin 2004 suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 946 du 23 septembre 2004 (la «Société»);

- que le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 32,- (trente-deux euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, numéro d'incorporation 350391, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société VALTRO HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoir

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 février 2010. LAC / 2010 / 8724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036921/63.

(100035539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Rodif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 52A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.740.

— STATUTS

L'an deux mille dix.

Le deux mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Carlos Manuel CARMO DOS SANTOS, instructeur d'auto-école, demeurant à L-4624 Differdange, 37B, rue Pierre Meintz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "RODIF S.à r.l.".

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une auto-école.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Carlos Manuel CARMO DOS SANTOS, préqualifié.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euro (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos Manuel CARMO DOS SANTOS, instructeur d'auto-école, né à Arazede/Montemor-O-Velho (P), le 9 septembre 1964, demeurant à L-4624 Differdange, 37B, rue Pierre Meintz.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4601 Differdange, 52a, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. M. CARMO DOS SANTOS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 mars 2010. Relation: ECH/2010/290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010037106/99.

(100035768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

In the year two thousand and ten, on the fourth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of managers of PM France 2 S.à r.l. (formerly MF 12 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.092, incorporated following a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1814 on 28 September 2006, page 87036 (the "Company" or the "Absorbing Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 19 February 2008, published in the Mémorial number 812 on 3 April 2008, page 38950,

by virtue of the authority conferred on him by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 19 November 2009,

the said proxy, after being signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- That in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 19 November 2009, published in the Mémorial, number 2327 on 30 November 2009, page 111668, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and PM France Industrial Investments S.à r.l. (formerly "MH Germany Property 32 S.à r.l."), a société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.186, having a share capital of EUR 12,500.- ("Industrial Investments"), incorporated by notarial deed before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2007, published in the Mémorial number 65 on 10 January 2008, page 3095, and PM France Office Investments S.à r.l. (formerly "MH Germany

Property 33 S.à r.l."), a société à responsabilité limitée, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.209, having a share capital of EUR 12,500.- ("Office Investments"), incorporated by notarial deed before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2007, published in the Mémorial number 30 on 7 January 2008, page 1402 (Industrial Investments and Office Investments being collectively hereinafter referred to as the "Absorbed Companies"), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the delay of one (1) month following the publication in the Mémorial of the merger proposal, the convening of an extraordinary general meeting of shareholder of the Absorbing Company, called to pronounce on the approval of the merger;

- consequently, the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Moreover, the Absorbing Company will as from today carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Companies and will be subrogated to all rights and obligations from such agreements;

- following the merger, the Absorbed Companies ceased to exist, full and entire discharge is granted to the managers of the Absorbed Companies;

- following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Companies shall be cancelled and books and documents of the Absorbed Companies shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de PM France 2 S.à r.l. (anciennement MF 12 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2336 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.092, constituée suivant un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1814 du 28 septembre 2006, page 87036 (la "Société" ou la "Société Absorbante"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2008, publié au Mémorial numéro 812 du 3 avril 2008, page 38950,

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une procuration sous seing privé signée à Luxembourg le 19 novembre 2009,

la dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial, numéro 2327 du 30 novembre 2009, page 111668, la Société, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et PM France Industrial Investments S.à r.l. (anciennement "MH Germany Property 32 S.à r.l."), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.186, ayant un capital social de 12.500- EUR ("Industrial Investments"), constituée selon un acte notarié par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 15 novembre 2007, publié au Mémorial numéro 65 le 10 janvier 2008, page 3095, et PM France Office Investments S.à r.l. (anciennement "MH Germany Property 33 S.à r.l."), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.209, ayant un capital social de 12.500- EUR ("Office Investments"), constituée selon un acte notarié par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 15 novembre

2007, publié au Mémorial numéro 30 le 7 janvier 2008, page 1402 (Industrial Investments et Office Investments étant désignées collectivement ci-après comme les "Sociétés Absorbées"), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, les Sociétés Absorbées ont cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux gérants des Sociétés Absorbées;

- que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1236. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010036931/121.

(100035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Invest Cap LX Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.551.

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée INVEST CAP LX HOLDING S.A., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du dix-sept février 2010, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du dix-huit février 2010.

Une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant représenté comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions, chacune d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du dix-huit février 2010, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 2.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 2.231.000,-), par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible, pour un montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 2.200.000,-), et l'émission de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE (2.200.000) actions ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-).

La fait que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital a été apporté au notaire instrumentant par un rapport du réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, daté du 18 février 2010 et dont les conclusions sont les suivantes:

"Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de € 2.200.000.-, ne correspond pas au moins aux 2.200.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de € 1.- chacune à émettre en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (2.231.000,- EUR) de sorte que le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (2.231.000,- EUR) représenté par DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE (2.231.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de 2.900.- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au mandataire de le comparant ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010 Relation: LAC/2010/7921. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010036962/64.

(100035870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Montsaugest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.520.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire, à savoir monsieur Roger Clerc a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

Monsieur Roger Clerc: 19A, Avenue Hamoir, 1180 Uccle, Belgique.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010037238/16.

(100035977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Monterosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.217.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2010

Est nommé administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 24 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2010.

Extraits des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2010

Est nommé Président du conseil d'administration,

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037237/26.

(100035679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Skyventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 131.563.

L'an deux mille dix, le douze février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires de la société anonyme "SKY-VENTURE S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 131.563, constituée suivant acte reçu le 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2310 du 15 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne ESTEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence et les obligataires ont renoncés à être présents. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2060 (deux mille soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 février 2010. Relation: LAC/2010/6968. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010037033/56.

(100035703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

UBP Advisory Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.044.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "UBP ADVISORY SERVICES", (R.C.S. Luxembourg, section B number 74.044,) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 4th February 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 230 of 25th March 2000.

The meeting is presided over by Mrs. labelle ASSERAY, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Ariette SIEBENALER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the ONE HUNDRED (100) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of the objet of the Company and hence adaptation of article 3 of the statutes to read:

"The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and the management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution:

The meeting decides to amend the object of the Company and consequently to amend Article three of the articles of so as to henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and the management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBP ADVISORY SERVICES" (R.C.S. Luxembourg numéro B 74.044) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 du 25 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'objet de la société et par conséquent adaptation de l'article 3 des statuts qui devra lire:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et par conséquent de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ASSERAY, S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3607. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037041/121.

(100035883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sitat Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.501.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 10 mars 2010:

1. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 15 février 2010.
2. James Body, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Administrateur de Classe A:

4. Christian Tailleur, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} janvier 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Administrateur de Classe B:

5. Keimpe Reitsma, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

6. James Body, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037168/27.

(100035801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

UBP Multifunds Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.759.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBP Multifunds Advisory" (R.C.S. Luxembourg numéro B 86.759) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 986 du 28 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les MILLE CENT (1.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'objet de la société et par conséquent adaptation de l'article 3 des statuts qui devra lire:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et par conséquent de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut par ailleurs rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. Enfin, la société peut faire toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ASSERAY, S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3605. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037047/67.

(100036148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

—
EXTRAIT

Le nom correct de l'associé KKR Millenium Fund (Overseas) L.P. est le suivant:

KKR Millennium Fund (Overseas) L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010037122/15.

(100035729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

—
En l'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maus Frères S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Confédération Helvétique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0073927-7, ayant son siège social au 6, rue de Cornavin, 1201 Genève, Confédération Helvétique;

représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Genève, le 21 janvier 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de Procastor S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.077 et dont le siège

social est établi au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée conformément à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2443 en date du 27 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2332 en date du 24 septembre 2008.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit millions d'euros (EUR 268.000.000) afin de le réduire de sa valeur actuelle de deux cent quatre-vingt millions deux cent mille et deux euros (EUR 280.200.002) représenté par deux cent quatre-vingt millions deux cent deux mille et deux (280.200.002) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un montant de douze millions deux cent mille et deux euros (EUR 12.200.002) représenté par douze millions deux cent mille et deux (12.200.002) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Le montant à payer en vertu de la réduction de capital sera affecté à Maus Frères S.A., actionnaire unique de la Société par l'allocation de la totalité des parts sociales détenues par la Société dans la société Procastor Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.943 et dont le siège social est établi au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze millions deux cent mille et deux euros (EUR 12.200.002) représenté par douze millions deux cent mille et deux (12.200.002) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts."

Frais et Dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 3.000.-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4740. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037056/59.

(100035901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Plokoon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.360.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme PLOKOON S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

37716

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010037155/14.

(100035690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Les Granges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, IM1 1QL, Athol Street 5, (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LES GRANGES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B105679, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 443 du 12 mai 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme LES GRANGES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme LES GRANGES S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme LES GRANGES S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation: GRE/2010/705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037061/46.

(100035361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Jordao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue des Curés.
R.C.S. Luxembourg B 138.015.

L'an deux mille dix, le treize janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Mike JORDAO MESQUITA, né à Luxembourg, le 12 avril 1983, demeurant à L-1267 Luxembourg, 31, rue Robert Brouch.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de JORDAO S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue des Curés, L-1368 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1216 du 20 mai 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) par l'émission de CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution:

L'associé unique déclare accepter la souscription de la totalité des CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales nouvelles par SCARABEE International Holding S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue SCARABEE International Holding S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Georges JEITZ, administrateur de société, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse München, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la Société avec pouvoir de signature individuelle, laquelle, par son représentant a déclaré souscrire à CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le souscripteur a libéré les parts sociales ainsi souscrites par versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le nouvel associé rejoint l'assemblée générale et les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des deux associés .

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales sont détenues par:

- 1.- Monsieur Mike JORDAO MESQUITA, prénommé, CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales
- 2.- SCARABEE International Holding S.A., prédésignée, CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales.

Quatrième résolution.

L'assemblée décide de nommer comme gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges JEITZ, prénommé.

Le gérant Monsieur Mike JORDAO MESQUITA, prénommé est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique sauf pour les engagements dépassant le montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-), dans ce cas la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JORDAO MESQUITA, G. JEITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3418. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037065/62.

(100035988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Eworks Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.961.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société ROBSON GROUP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Trinity Chambers, PO Box 4301, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Manuela D'AMORE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme Eworks Europe S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B74961, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 497 du 13 juillet 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme Eworks Europe S.A., prédésignée, s'élève actuellement à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société Eworks Europe S.A..

IV.- Que l'activité de la société Eworks Europe S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme Eworks Europe S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D'AMORE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2010. Relation: GRE/2010/689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037075/51.

(100035346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Nieder Korn, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.188.

L'an deux mille dix, le, deux mars.

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, serveuse, née à Aguada De Cima (Portugal), le 10 mai 1977, demeurant au 20 rue de l'Eglise, L-4552 Nieder Korn.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Nieder Korn, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 janvier 2010, l'ancien associé, Monsieur Jorge Manuel MOREIRA DOS SANTOS, commerçant, né à Segadaes/Agueda (Portugal), le 14 mai 1975, demeurant au 38 rue de Longwy, L-4610 Nieder Korn, a cédé à la comparante, Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, prénommée, la totalité de sa participation dans la société "DANY ET SUSANA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 4 rue de l'Eglise, L-4552 Nieder Korn, soit cent (100) parts sociales de ladite société, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 26 janvier 2010, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que la société "DANY ET SUSANA S.à r.l." (la "Société") prédésignée, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 02 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1595 du 28 juin 2008, page 76548 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139 188.

3.- Que le capital social de la prédite société s'élève à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues après ladite cession de parts sociales sous seing privé par elle-même, Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, prénommée.

Ceci exposé, la comparante Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, prénommée, agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé de la Société "DANY ET SUSANA S.à r.l." et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, décide d'accepter la cession de parts sociales faite sous seing privé, par l'ancien associé Monsieur Jorge Manuel MOREIRA DOS SANTOS à elle-même, en date du 26 janvier 2010 et déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la prédite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier, suite à la réunion de toutes les parts sociales en la main d'une nouvelle propriétaire, l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire."

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de confirmer le mandat de l'actuel gérant Monsieur Jorge Manuel MOREIRA DOS SANTOS, ancien associé et gérant unique et de lui conférer désormais le titre de gérant technique de la Société. Son mandat lui est confié pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de nommer aux fonctions de gérante supplémentaire afin d'exécuter la tâche de gérante administrative:

Madame Paula Susana GONCALVES COELHO, serveuse, née à Aguada De Cima (Portugal), le 10 mai 1977, demeurant au 20 rue de l'Eglise, L-4552 Nieder Korn.

Son mandat lui est également conféré pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE que suite à ces deux nouvelles nominations, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances et vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémonitionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. S. GONCALVES COELHO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2010. Relation: EAC/2010/2531. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037079/67.

(100035575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Champhotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.623.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas IM1 1QL, Athol Street 5, Ile de Man,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CHAMPSHOTEL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B112623, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme CHAMPSHOTEL INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme CHAMPSHOTEL INVESTMENTS S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme CHAMPSHOTEL INVESTMENTS S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

37721

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation: GRE/2010/706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037080/46.

(100035364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Coconino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 110.284.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

1.- Monsieur Ken NICHOLS, programmeur, demeurant à B-1030 Bruxelles, 79 avenue Eugène Plasky.

2.- Madame Aminta O'CONNOR, femme au foyer, demeurant à B-1030 Bruxelles, 79 avenue Eugène Plasky, ici représentée par Monsieur Ken NICHOLS, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Bruxelles, le 27 décembre 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "COCONINO S.à.r.l." ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 62 avenue François Clément, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1429 en date du 21 décembre 2005.

- Que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-€) chacune

- Que Monsieur Ken NICHOLS, prénommé, est associé et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- que Madame Aminta O'CONNOR, prénommée, est associée et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société.

- que l'activité de la société a cessé et qu'il sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile des associés à B-1030 Bruxelles, 79 avenue Eugène Plasky.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENT EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nichols; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2010. Relation: EAC7 2010/1362. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010037093/42.

(100035549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.448.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

C&C Luxembourg Sàrl, a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 147.936, having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse,

Represented by Emmanuel REVEILLAUD, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

C&C Luxembourg Sàrl (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole member of C&C IP Sàrl, a "Société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 148.448 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2059 of October 20, 2009.

Agenda

- 1.- Amendment of the accounting year of the Company;
- 2.- Amendment of the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year; 3.- Any other business.

The Sole Unitholder took the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Unitholder resolves to change the term of the accounting year of the Company in order that it shall begin on the first day of March of each year and ends on the last day of February of the following year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation of the Company and end on the twenty-eighth of February two thousand and ten.

In consequence the Sole Unitholder resolves to amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the accounting year's term as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the following year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the twenty-eighth day of February of the year two thousand and ten."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.-EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit février,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

C&C Luxembourg Sàrl, une société constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.936 ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse,

Représentée par Emmanuel REVEILLAUD, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante dûment représentée ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

Le comparant déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

C&C Luxembourg Sàrl (ci-après désigné l'"Associé Unique") est l'associé unique de C&C IP Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.448 (ci-après désignée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2059 du 20 octobre 2009.

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'année sociale de la Société;
- 2.- Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale;
- 3.- Divers.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de modifier la durée de l'année sociale de la Société, afin que celui-ci commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera au vingt-huit février deux mille dix.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale comme suit:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier mars de chaque année pour se terminer le dernier jour de février de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui débutera à la date de la création de la Société et se terminera le vingt-huit février deux mille dix."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance fût clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLEUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7705. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrés fin fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010037094/100.

(100035830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 février 2010

- Les démissions de Monsieur Pierre MESTDAGH, de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI et de Madame Corinne BITTERLICH de leur mandat d'administrateur avec effet au 25 février 2010 sont acceptées;

- Madame Héléne MERCIER, née le 1^{er} février 1972 à F - Mont-Saint-Martin, Monsieur Sandro CAPUZZO, né le 14 décembre 1958, I - Trieste, Monsieur Maurizio COSTA, né le 11 septembre 1976, à I - Milan, tous trois employés privés avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg sont nommés administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- Monsieur Cédric FINAZZI, né le 24 février 1981 à F - Mont-Saint-Martin, employé privé, avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- La démission de FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 25 février 2010 est acceptée;

- La société ComCo S.A. avec siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Elle sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014;

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037166/28.

(100035472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

**Vimur S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Vimur Holding S.A.).**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 63.516.

L'an deux mille dix, le huit mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "VIMUR HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 408 du 5 juin 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63516.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, préqualifié, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1355 du 18 septembre 2002.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") en remplaçant l'article 2 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2.- Changement de la dénomination sociale de la société de "VIMUR HOLDING S.A." en "VIMUR S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "VIMUR HOLDING S.A." en "VIMUR S.A." et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "VIMUR S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2010. Relation: EAC/2010/2734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010037100/77.

(100035915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Luc Weber Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8705 Useldange, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.738.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Luc Marie René dit Luc WEBER, architecte, né à Luxembourg le 16 décembre 1969, (Matricule numéro 1969 12 16 171), demeurant à L-8705 Useldange, 14 rue de la Gare.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: "Luc Weber Architecte S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Useldange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte avec tout ce qui est compatible avec l'objet précité.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT-VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Luc Marie René dit Luc WEBER, architecte, né à Luxembourg le 16 décembre 1969, (Matricule numéro 1969 12 16 171), demeurant à L-8705 Useldange, 14 rue de la Gare, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille dix (31.12.2010).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Marie René dit Luc WEBER, architecte, né à Luxembourg le 16 décembre 1969, (Matricule numéro 1969 12 16 171), demeurant à L-8705 Useldange, 14 rue de la Gare, préqualifié,

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-8705 Useldange, 14 rue de la Gare.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: L. Weber, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2010. Relation: EAC/2010/2739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010037108/99.

(100035740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

L. Luypaert & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.361.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait du PV de la résolution de l'associé tenue au siège social le 14 octobre 2009 à 10 heures***Résolutions**

1. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société. A ce jour, la société est donc dissoute et liquidée.
2. L'assemblée approuve que les livres comptables de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Vincent Demeuse / Peggy Krauss / Luypaert Luc

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010037140/17.

(100035909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 7 août 2009, entre la Société Anonyme OLIMPUS S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010037159/14.

(100035699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

R.J. Claessens & Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 132.076.

Nous avons l'honneur de vous communiquer que les associés ont pris la décision de transférer le siège du 18, Quai de la Moselle au 28, Quai de la Moselle. Il s'agit d'une simple modification de l'adresse du siège social.

Remich, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010037167/10.

(100035776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Correlia Immobiliers S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.438.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme CORRELIA IMMOBILIERS S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010037160/14.

(100035701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.